

## COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

### Trente-deuxième session

#### RÉSOLUTION N° 32

#### RAPPORT ANNUEL 2022

*Le Comité permanent des programmes et des finances,*

*Agissant* en vertu de la résolution du Conseil n° 1403 du 30 novembre 2022 et conformément aux dispositions du paragraphe a) de son mandat,

*Ayant examiné et revu* le Rapport annuel abrégé 2022 (document C/114/5), qui est complété par les informations renfermées dans le Rapport annuel 2022 (document C/114/INF/1),

*Prend note* des documents susmentionnés.

---